5 juillet 2019

Réponse de la Fédération Chimie Energie - CFDT à l'appel à contributions de RTE sur le Bilan Prévisionnel 2019

La FCE-CFDT considère que les hypothèses de base retenues reflètent globalement bien les scénarios les plus probables mais émet quelques remarques sur les points ci-dessous.

Question 10

Quelle planification de visites décennales doit être retenue pour les hivers 2024-2025 et 2025-2026 ? A défaut d'une planification disponible à cet horizon, quelle hypothèse normative de disponibilité doit être retenue ?

La FCE-CFDT s'interroge sur la manière dont sont pris en compte dans les hypothèses les événements fortuits (avarie d'une tranche nucléaire par exemple) . Même en produisant en toute sûreté, EDF n'est pas à l'abri d'évènements significatifs mettant à l'arrêt une tranche 1300 ou 900MW. La France pouvant se retrouver à 1 ou 2GW près de la défaillance, il nous semble intéressant de prendre cet élément en compte.

Par exemple, compte-tenu du réchauffement climatique, il pourrait y avoir un scénario canicule avec des pics de consommation associés à une moindre disponibilité du nucléaire compte-tenu du faible débit de certains cours d'eau en été.

Question 14

La trajectoire proposée vous semble-t-elle pertinente ? Quelle(s) autre(s) trajectoire(s) de fermeture des centrales au charbon proposez-vous d'étudier ?

Compte-tenu des délais supplémentaires annoncés pour Flamanville, les hypothèses de fermeture des centrales charbon semblent trop précipitées. En particulier la fermeture des 2 tranches de Cordemais ne parait pas envisageable avant la mise en service effective de Flamanville.

Question 15

Etes-vous d'accord avec une variante retenant l'hypothèse de reconversion vers la biomasse des deux tranches de Cordemais et les modalités de fonctionnement associées ? Si non, quelle(s) hypothèse(s) proposez-vous d'étudier ?

Concernant la fin de l'utilisation du charbon dans les centrales thermiques, la FCE-CFDT plaide pour ne pas faire de la date de 2022 un totem et pour que les solutions de reconversion

47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19 • Téléphone : 01 56 41 53 00 • Télécopie : 01 56 41 53 01
Site FCE : www.fce.cfdt.fr • Courriel : fce@fce.cfdt.fr

vers la biomasse soient sérieusement étudiées et soutenues, afin de maintenir une sécurité du réseau dans les critères de défaillance.

La FCE-CFDT est donc favorable à la prise en compte dans une des variantes du bilan prévisionnel du projet Ecocombust mais également des autres projets de reconversion de centrales à charbon, tels que l'utilisation des combustibles solides de récupération (CSR) pour laquelle des essais sont effectués au Havre et devraient également être menés à terme. Les CSR sont des dérivés de déchets industriels banals, possédant un haut pouvoir calorifique

Le captage et le stockage du CO2 (CSC) est l'une des pistes technologiques qui pourrait permettre de réduire les rejets de ce gaz issu des centrales électriques.

Question 16

Etes-vous d'accord avec les hypothèses proposées, pour le « cas de base » et les variantes ?

Si la mise en service de Landivisiau fin 2021 nous parait en théorie possible, cela reste une hypothèse optimiste compte-tenu de l'opposition toujours importante de certains à ce projet.

Le gaz naturel est une énergie essentielle pour notre système énergétique : c'est l'énergie fossile la moins polluante et sa capacité de stockage permet de passer les pointes de l'hiver.

La FCE-CFDT est convaincue de la contribution indispensable du gaz dans la transition énergétique. Elle soutient le développement de la filière biogaz qui se substitue à de l'importation d'énergie.

Question 17

Etes-vous d'accord avec les trajectoires proposées ? Si non, quelle(s) alternative(s) proposez-vous ?

Il nous semble que le moindre incident sur les turbines à combustion les plus anciennes pourrait conduire à leur déclassement immédiat même si l'exploitant n'en a pas fait part, maintenir ou renouveler des TAC performantes sur la pointe bretonne doit être une priorité complémentaire au pacte électrique breton. L'analyse de sensibilité proposée portant sur leur déclassement dès le premier hiver nous semble donc pertinente.